 Modèle de demande de congé pour formation syndicale -FSU **(à personnaliser selon votre situation)**

**Respectez les délais. Demande à remettre à votre chef·fe d’établissement / de service au moins 1 mois avant le stage.**

Nom - Prénom Grade et fonction …….

A Monsieur le.la Recteur/ Rectrice / Chef / Cheffe de service / IEN........

Etablissement ou service s/c de ...................................

Conformément aux dispositions prévues à l’article L 215-1 du code général de la Fonction Publique, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé le

DATES ……………………………………..

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à ………………………………

Il est organisé par la FSU, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

A..................... le …….........

Signature :

REMARQUES :

Les demandes de congés pour formation syndicale ne peuvent pas être comptabilisées au même titre que les autorisations d'absence. Chaque agent.e à droit à 12 jours de formation par an (syndiqué.e ou non). Votre chef.fe d'établissement / de service/ IEN ne peut pas vous refuser ce congé en émettant un avis défavorable et doit transmettre votre demande au (à la) Recteur/ Rectrice. Aucun « ordre du jour » du stage ne doit vous être demandé.

"*A défaut de réponse expresse (du Recteur/ Rectrice / chef·e de service…) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé*" (Art.R215-3 du Code général de la fonction publique). Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite. SI VOUS ETES HORS DELAIS, PAS D'AUTOCENSURE, faîtes tout de même la démarche.